

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 9 avril 2024 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions CI 2024-04-09
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 2 avril 2024, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 9 avril 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Daniel LARDEAU PRCE, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. François RIBAULT, Étudiant M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. Guilhem RIBAULT, Étudiant PEES mi-temps 2nd degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie– Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite en psychologie du développement, Président du Conseil d'Institut
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable formations MEEF, LRU
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs, LRU
- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice école élémentaire d'application Jules Ferry Niort
- M. Yves Trousselle, Représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine

Étaient représentés :

- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPE site du Campus de Niort
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, site INSPE du Campus de Poitiers

- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Master MEEF3 mention Encadrement Éducatif
 - Mme Nathalie RIMBAULT-RATIÈRE, Enseignante agrégée de lettres, collège Jean Moulin
 - M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DEAF
- Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine

B) Membres invités :

Étaient présents

- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Nombre de membres présents : 19 à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 17 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 5 à l'ouverture de séance

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
Approbation des procès-verbaux du CI du 6 février 2024		À l'unanimité
Accueil des nouveaux membres du conseil	Yves Trousselle, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, délégué à la RSE (Responsabilité Sociétale en Entreprise), référent Grand-Châtelleraut, personnalité extérieure, se présente. Nathalie Rimbault-Raitière, enseignante agrégée de lettres au collège Jean Moulin à Poitiers et Laëticia Brégeon, directrice école élémentaire d'application Jules Ferry à Niort ont été nouvellement désignées par les membres du CI.	Non concerné
Recrutement d'une nouvelle responsable administrative de l'INSPÉ	Frédérique Vray a quitté ses fonctions au 2 avril 2024 pour prendre la direction du Pôle Formation de l'UP. Un recrutement a été opéré. Émilie Desseigne, actuellement responsable	Non concerné

	administrative de l'ENSIP, lui succèdera.	
- Réforme de la formation initiale, Groupe de travail (GT) de l'Université de Poitiers	Sur la base des annonces du Président de la République, les concours du 1^{er} et 2nd degré seront placés en fin de L3. Les étudiants lauréats intégreront ensuite le Master MEEF qui se déroulera sur 2 ans. Il s'agira donc de préparer les étudiants au concours durant la licence. Pour le 1^{er} degré, des licences pluridisciplinaires seront mises en place. Appelées LPPE, elles intégreront à terme les PPPE. Pour le 2nd degré, la formation serait assurée dans les composantes avec une formation adossée de préparation concours et de professionnalisation. Les étudiants stagiaires en M1 et M2, alternants, seront rémunérés. Les annonces du montant restent encore contradictoires selon les sources. Il est nécessaire d'attendre la fin des arbitrages et la parution du cadrage. Le Conseil d'institut discute puis vote à l'unanimité une motion pour demander le maintien de la formation initiale au sein des universités : <i>« Compte-tenu des enjeux sociétaux, de la place nécessaire de la recherche dans la formation des enseignants, du contexte européen et international, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers demande à ce que la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation, en France, soit pleinement maintenue au sein des Universités. »</i> Le Directeur de l'INSPE informe qu'un groupe de travail a été créé par l'UP	À l'unanimité

	pour travailler à la réforme. Ce dernier va se réunir cette après-midi. Il est composé d'élus de la CFVU, d'élus du CA, des élus-représentants des étudiants, des représentants des composantes, notamment les assesseurs à la pédagogie et/ou les directions des composantes lorsque les assesseurs ne sont pas disponibles, ainsi qu'un ou une formatrice par composante, le plus ou la plus pertinente au regard de la formation des enseignants. Pour l'INSPE, à la demande de la direction, Muriel Coret a accepté de participer à ce groupe de travail. L'objectif n'est pas de travailler encore sur la mise en œuvre des parcours mais à un "patch" qui permettra de préparer au concours les étudiants de L3 dès la rentrée 2024 (concours 2025). Les heures de l'actuelle pré-professionnalisation devraient être converties.	
- Agenda de la dernière réunion du COSP	Chaque relevé de décisions est adressé aux membres du CI. Il est prévu que le président du COSP fasse état au CI, au moins une fois par an au CI, des travaux du COSP. Un rappel des points abordés lors du dernier COSP est effectué.	Non concerné
- Point d'avancement de la refonte des statuts (services juridiques de l'UP)	Les statuts sont toujours en révision. Un travail sur le règlement intérieur peut toutefois être mené, notamment quant à la définition et la délimitation du conseil de site.	Non concerné
- Mise en œuvre de la formation CAPEFE	Le Flyer de présentation du CAPEFE est distribué aux membres du CI. La formation est à présent officielle et l'appel à candidature est lancé. Un rapprochement avec le Rectorat et l'EAFC a été effectué pour envisager	Non concerné

	un partenariat spécifique. L'idée est de mobiliser un certain nombre d'étudiants en formation initiale, en formation professionnelle, ou étudiants en alternance, activant ou non leur CPF. Dans la mesure où il s'agit d'un diplôme universitaire, celui-ci doit être autofinancé. Si la formation était déficitaire, l'INSPE devrait compenser avec son budget de fonctionnement. Sur le flyer, il est indiqué que les étudiants et étudiantes de l'UP payent 250 euros mais les étudiants de la LRU devraient également payer le même tarif. Voir si tout étudiant inscrit par ailleurs pourrait bénéficier de ce tarif : à vérifier auprès de Noëlle Duport. Des éléments sont à réviser sur le flyer.	
Bilan de la journée académique n°4 dont la présentation des tableaux de bord concernant le parcours et l'orientation des étudiants vers l'INSPE	La 4ème journée académique [JA4] s'est tenue sur le site de La Rochelle. Après les séances plénières, deux ateliers se sont tenus portant sur : les tableaux de bord sur le travail initié sur la licence pluridisciplinaire, l'exploitation de l'enquête parcours étudiants en Master MEEF1, PEES 1^{er} degré, DIU 1^{er} degré ; atelier 1^{er} degré et encadrement éducatif ; atelier 2nd degré.	Non concerné
Maquettes de formation : derniers allers-retours avec la CFVU, travail avec l'EAFC et la DSDEN, conseils de perfectionnement en cours et préparation des conseil du second semestre	Le calendrier de mise à jour de l'offre de formation 2024-2025 est présenté ainsi que le détail des dernières modifications demandées par la CFVU. L'organisation de la seconde vague des conseils de perfectionnement va débuter. Des dates ont déjà été posées et d'autres sont à planifier pour le 2nd semestre.	Non concerné

Conseil de vie de site : définition et délimitation	Le règlement intérieur datant de 2014 fait état encore de conseils de site qui n'ont plus lieu d'exister en l'état, au regard des instances décrites dans le code de l'éducation (loi pour une école de la confiance votée en 2019). Après consultation des responsables pédagogiques de sites, des élus du CI, du COSP, la direction propose de conserver le principe d'un conseil de vie de site, dans une version plus souple, propice à la consultation du plus grand nombre de formateurs, agents et usagers. Alors que les conseils de perfectionnement traitent des aspects pédagogiques, les conseils de vie de site traiteront des conditions de vie et de travail sur les sites. La direction lit en séance le texte qui pourra être transmis à la DAKA pour une intégration dans le règlement intérieur de l'INSPE. Le principe d'une réunion de l'ensemble des formateurs et personnels, avec une représentation large des étudiants est retenu, avec une inscription claire dans le règlement intérieur du processus de consultation et de prise en compte par le CI et le COSP du compte-rendu de séance. La proposition de faire un réexamen du fonctionnement du conseil de vie de site dans un an est retenue.	Avis favorable à la transmission du projet à la DAJA de l'UP
Mon Master : présentation des données par mentions	Cécile Lalanne présente les données Mon Master par mention et parcours pour l'UP et LRU. Une commission de classement des candidatures pour le 1^{er} degré se tiendra dans l'après-midi.	Non concerné

Chantier Mémoire : compte-rendu des travaux du groupe de travail interne	Conformément aux engagements du directeur lors de sa prise de fonction, le "chantier mémoire" est en cours. L'objectif est de rééquilibrer autant que possible l'encadrement des mémoires de recherche. Pour ce faire, tous les formateurs et les formatrices ont été conviés à 4 réunions. Le but de ces différentes réunions était de proposer des pistes d'organisation tenant compte des disciplines et des sites. Il est nécessaire d'encadrer 1141 étudiants (614 en M1 et 527 en M2), et organiser plus de 500 soutenances. Une demande au CA de l'UP va être effectuée au sujet du nombre d'heures rémunérées pour l'encadrement des mémoires en mettant en avant les spécificités de l'INSPE. La demande va porter sur 4 heures au lieu de 2 heures. Propositions émises par le GT et reprises par le COSP pour ré-équilibrer les encadrements des mémoires : 1) ouvrir l'encadrement des mentions 2 et 3 du MEEF sur les différents sites quand c'est possible 2) ouvrir la participation des séminaires et l'encadrement des mémoires aux collègues formateurs et praticiens 3) prioriser les activités d'encadrement de mémoire dans les services des EC 4) revoir l'offre et le principe des choix des séminaires par les étudiants 5) revoir et préciser les productions et les modalités de l'évaluation des productions 6) valoriser les travaux de recherche des étudiants en mettant en place une journée compte-rendu de la recherche sur les sites, organiser des journées de recherche.	
---	---	--

	Préconisation du COSP : création d'un groupe de travail ad-hoc qui impliquerait des représentants du COSP, du CI et des départements/disciplines pour travailler à l'applicabilité, l'opérationnalisation de ces mesures. But : à la rentrée mettre en place 2 ou 3 préconisations.	
--	---	--